CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE
Banque et Assurances

FICHE D'INFORMATION
CARTE MOZAIC PAIEMENT

Délivrée en application de l'article L 341-12 du Code monétaire et financier

Date :_____/_____/20_____ **Personne physique procédant au démarchage :**

Lieu de remise de cette fiche :_____, **N°d'enregistrement du démarcheur :**
Adresse professionnelle et personne pour le compte de laquelle le démarchage est effectué :
Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel Atlantique Vendée -Route de paris – NANTES - Société Coopérative à capital et personnel variables, identifiée sous le N°440 242 469 RCS Nantes.

Présentation :
La carte Mozaïc de paiement est une carte bancaire internationale de retrait et de paiement utilisable dans le réseau identifié par le logo « Cartes Bancaires » (CB) en France et dans le réseau affichant le logo « MasterCard » dans le monde.
Elle permet en outre :
- de faire des opérations bancaires (consultations de compte, virements,) dans les Guichets Automatiques de Banque de la Caisse régionale,
- d'effectuer des paiements à l'initiative du client d'un montant inférieur à 30 euros auprès des commerçants affichant le logo Moneo,
- de bénéficier de services inclus dans la carte, tels l'assistance médicale, l'assistance juridique et hospitalisation à l'étranger, l'assistance Neige et Montagne, l'assurance accidents de voyage.

Fonctionnement :
La carte est munie d'un code confidentiel et personnel qui permet d'effectuer les opérations de retrait et de paiement.
Les retraits sont débités immédiatement sur le compte.
Le montant maximum des opérations de retrait par carte est généralement limité à :
- 150 euros par période de 7 jours glissants dans les distributeurs de billets du Crédit Agricole,
- 150 euros par période de 7 jours glissants dans les distributeurs de billets des autres banques,
- 150 euros par période de 7 jours glissants à l'étranger.

Le plafond de paiement mensuel est généralement de 800 euros.

Risques particuliers :
Les risques particuliers liés à l'utilisation de la carte sont :
- le vol ou la perte de la carte,
- la contrefaçon de la carte sans dépossession de celle-ci,
- l'utilisation frauduleuse de la carte sans présentation physique de la carte.

Conditions de l'offre contractuelle :
- Conditions financières : A titre indicatif, le montant de la cotisation carte est de 16,10 € ou 19 € (carte FFF) (tarif en vigueur au 01.12.2007), prélevé annuellement sur le compte de dépôt à vue.
- Modalités de conclusion du contrat : Les conditions de délivrance et d'utilisation de la carte sont fixées dans le contrat porteur complété du contrat Porte Monnaie Electronique Moneo qui est signé par le client en agence ou à la suite d'un échange de correspondances.
- Date et lieu de signature du contrat : il est en fonction du client dans les délais de l'offre.

Délai de rétractation :
Le client qui a été démarché pour souscrire une carte Mozaic paiement dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat porteur. Le contrat porteur comporte un formulaire destiné à faciliter l'exercice du droit de rétractation. Si le client exerce sa faculté de rétractation, il devra restituer la carte à son agence et acquitter la cotisation carte proportionnellement à sa période d'utilisation. Par ailleurs, les utilisations faites avec sa carte antérieurement à sa restitution seront portées au débit de son compte